

Communiqué de presse du Commissariat aux Assurances

La croissance de l'encaissement observé en 2021 se confirme durant le premier trimestre 2022.

Le secteur de l'assurance non-vie continue à répercuter dans ses primes les tendances haussières observées à l'échelle européenne et internationale.

Ainsi, le secteur international voit son encaissement croître de 14,75% et le secteur local enregistre une hausse de l'ordre de 9,38%.

Du côté du secteur international, le premier trimestre de l'année 2022 est marqué par le début des activités à Luxembourg d'un nouvel acteur actif sur le marché de l'UE.

En termes d'encaissement brut, le secteur de l'assurance vie présente une légère croissance au 1^{er} trimestre 2022 par rapport au 1^{er} trimestre 2021.

Cette croissance masque des évolutions divergentes suivant les types de produits : pour les produits à rendements garantis les primes émises brutes sont en diminution de 5.3% par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente tandis que, pour les produits en unités de compte, elles présentent une croissance de 5.0%.

Le total des provisions techniques des entreprises d'assurance vie s'établit à 227.4 milliards d'euros à la fin mars 2022 en diminution de 2.1% par rapport à la fin du 4^e trimestre 2021 liée notamment aux corrections observées sur les marchés actions et à la baisse des marchés obligataires.